

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 janvier 2017

DCM N° 17-01-26-1

Objet : Programme 2017 de travaux de voirie et déplacements.

Rapporteur: M. CAMBIANICA

La qualité et l'entretien du patrimoine routier de la Ville de Metz, constitué de près de 300 kilomètres de voirie, représentent un enjeu essentiel pour l'accessibilité et la qualité de vie de notre Ville. Il est donc essentiel de poursuivre les efforts consentis depuis plusieurs années en matière d'entretien des voies publiques ainsi que des ouvrages d'art, remparts et murs de quais.

Les crédits mobilisés à cet effet sont de 1,930 M€, étant entendu que les opérations fléchées concernent le patrimoine le plus ancien ou le plus dégradé.

Dans la même logique, la Ville consacre un investissement important à l'entretien de son éclairage public ; les opérations prévues en 2017 sur le réseau d'éclairage urbain, d'un montant de 1,365 M€, permettront de rajeunir et de sécuriser le parc existant, d'améliorer la qualité de l'éclairage, de limiter la pollution visuelle en maîtrisant consommation d'énergie et coûts de maintenance et d'exploitation.

Outre le programme global d'entretien et de maintenance des chaussées, le projet majeur de réaménagement des espaces publics consistera en 2017 à poursuivre la rénovation du "Cœur de Ville" ainsi que l'amélioration de la liaison entre le quartier de l'Amphithéâtre et le plateau piétonnier, pour un montant de 2,2 M€. 2017 verra également le démarrage de la deuxième tranche des travaux de la rue du Général Metman pour un montant de 50 k€.

Certaines opérations ne peuvent être menées à bien sans une bonne qualité de notre réseau voirie, tout particulièrement en matière d'éco-mobilité qui vise à la fois la lutte contre l'insécurité, l'accessibilité, les modes de transports doux. Elles se traduisent par le traitement d'un certain nombre de "points noirs", une augmentation d'arceaux à vélos en centre-ville, l'extension de la zone 30 sur le secteur de Devant-lès-Ponts et divers petits aménagements sur l'ensemble des quartiers pour un montant global de 700 k€. Cette somme est complétée à hauteur de 20 k€ pour une expérimentation de caméras permettant de détecter les piétons au droit des carrefours à feux.

Dans le cadre d'opérations transverses, on peut mentionner :

- le développement et la rénovation de la signalisation dynamique des parkings qui se terminent pour un montant de 50 k€ ;
- le programme de rénovation des bornes automatiques cerclant le plateau piétonnier pour un montant de 65 k€ ;
- l'équipement d'une centaine de places de stationnement spécifiques aux personnes à mobilité réduite ou encore des aires de livraisons afin de connaître leur occupation en temps réel, pour un montant de 25 k€.

Le rapport des usagers à la mobilité change grâce aux évolutions récentes des smartphones et des modes de vie, de consommation et de déplacements. Solidarité, partage, sécurité, intermodalité, durabilité, économies d'énergies, autant de **nouveaux enjeux où la Ville est bien présente et s'engage à maintenir des investissements importants.**

Toutes les opérations mentionnées dans ce programme sont distinctes des opérations issues du budget participatif.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération du 17 avril 2014 précisant les délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif 2017 et les autorisations de programme et crédits de paiement 2017, votés par le Conseil Municipal du 15 décembre 2016,

CONSIDERANT l'intérêt qui s'attache à améliorer la qualité et l'accessibilité des espaces publics et à favoriser les mobilités douces,

CONSIDERANT l'intérêt qui s'attache à entretenir à bon niveau le patrimoine public,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE REALISER** les opérations suivantes :

- Maintenance de la voirie et des pistes cyclables	1 580 000 €
- Entretien des ouvrages d'art, remparts, perrés et murs	350 000 €
- Eclairage Urbain	1 365 000 €
- Gestion des réseaux municipaux	20 000 €
- Réaménagement des espaces publics (plateau piétonnier-rue du Général Metman)	2 250 000 €
- Plan éco-mobilité (apaisement des vitesses, mise en accessibilité et zones 30)	700 000 €

- | | |
|---|-----------|
| - Gestion du trafic | 120 000 € |
| - Divers matériels | 10 000 € |
| - Signalisation (entretien et développement du jalonnement statique et dynamique, et des bornes automatiques) | 405 000€ |
| - Entretien du parking Maud'Huy | 55 000 € |
| - Expérimentation de capteurs à la place | 25 000 € |
- **DE CONFIER** la réalisation de ces opérations aux entreprises et fournisseurs titulaires des marchés en cours ou le cas échéant de recourir aux consultations nécessaires menées conformément aux dispositions du code des marchés publics,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces travaux, dans les limites des crédits alloués,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, le cas échéant, toutes conventions techniques ou financières, relatives à ces travaux,
 - **DE PRENDRE ACTE** du linéaire de voirie municipale qui s'établit à 296 550 ml au 31 décembre 2016,
 - **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
 - **D'ORDONNER** l'imputation des dépenses sur les crédits de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Conseiller Délégué,

Guy CAMBIANICA

Service à l'origine de la DCM : Pôle Mobilité et espaces publics Commissions : Commission de Proximité et Cadre de Vie Référence nomenclature «ACTES» : 8.3 Voirie
--

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz , Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération. Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 13
--

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
